

Bureau des procédures environnementales

Communes de **BOURBOURG** et **CRAYWICK**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La société VERKOR, dont le siège social est situé au 6 rue Charles Berthier à 38000 GRENOBLE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une usine de fabrication de batteries électriques, appelée Gigafactory, d'une capacité de production annuelle de 16 GWh au sein de la zone grandes industries du grand port maritime de Dunkerque ainsi que deux demandes de permis de construire sur le territoire des communes de BOURBOURG et CRAYWICK.

Ces demandes seront soumises à l'enquête publique unique en mairies de **BOURBOURG** et **CRAYWICK** pendant 31 jours consécutifs, **du samedi 25 mars à 9h00 au lundi 24 avril 2023 à 17h00**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 1er mars 2023, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies et formuler ses observations sur les registres papier ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/verkor-gigafactory>
En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : verkor-gigafactory@mail.proxiterritoires.fr (en précisant dans le sujet : dossier VERKOR à BOURBOURG et CRAYWICK).
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de BOURBOURG (Place de l'Hôtel de Ville 59630 BOURBOURG), mairie siège de l'enquête, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique VERKOR à BOURBOURG et CRAYWICK).

Monsieur Francis LECLAIRE, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de **BOURBOURG**, au lieu de consultation du dossier :
 - le mercredi 5 avril de 14h00 à 17h00 ;
 - le lundi 24 avril de 14h00 à 17h00 ;
- en mairie de **CRAYWICK**, au lieu de consultation du dossier :
 - le samedi 25 mars de 9h00 à 11h30 ;
 - le mercredi 12 avril de 8h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous**.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la société « VERKOR » à l'adresse 6 rue Charles Berthier à 38000 GRENOBLE, et plus précisément à Monsieur Julien PORTALES par téléphone : 06.79.15.28.96 ou par courriel : julien.portales@verkor.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairies de **BOURBOURG** et **CRAYWICK** pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le service instructeur en matière d'urbanisme rendra sa décision d'accord ou de refus des permis de construire qui pourront, par dérogation, recevoir exécution de travaux avant la délivrance de l'autorisation environnementale, conformément aux dispositions du code de l'environnement (article L. 181-30).